



LEGENDE PLUI

Indice -ip : secteurs soumis à PPRI
Indice -g : secteurs soumis au passage d'une servitude de transport de gaz

ZONES

UA : Tissus anciens des coeurs de bourg

- UA1
- UA2
- UA3
- UA4
- UA5
- UA6
- UA7
- UAp

UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole

STECAL à destination d'habitat :

- UH1
- UH2
- UH3a
- UH3b

STECAL hors habitat :

- UHa : activité de carrières
- UHe : cimetières
- UHh : activité hôtelière ou gîtes
- UHi : équipements sportifs et de loisirs

UB : Tissus mixtes en continuité des centres anciens et hameaux importants

- UB1
- UB2
- UB3
- UB4
- UBp

UC : Tissus récents d'habitat pavillonnaire ou collectif

- UC1
- UC2
- UC3
- UC4
- UC5

UE : Zones d'équipements

- UE : équipements divers
- UEc : campings
- UEl : équipements sportifs et de loisirs

UI : Zones d'activités

- UIa : activités artisanales, commerciales et services
- UIb : activités industrielles

Zones d'extensions

- 1AU : Zones d'extensions à vocation d'habitat
Comprend les sous-secteurs : 1AU-A/1AU-A7/1AU-B1 1AU-B3/1AU-C1/1AU-C2 1AU-C3/1AU-C4/1AU-C5 1AU-C6
- 1AUe : Zones d'extensions à vocation d'équipements
Comprend les sous-secteurs : 1AUe-a : Equipements scolaires, sociaux, hospitaliers 1AUe-b : Autres équipements recevant du public
- 1AUj : Zones d'extensions à vocation d'activités
Comprend les sous-secteurs : 1AUj-a : Activités artisanales, commerces, services 1AUj-b : industrie
- 1AUg : Zones à urbaniser à vocation mixte
- 1AUr : Zones d'extensions valant règlement
- 2AU : Zones d'extensions futures

PRESRIPTIONS

Prescriptions liées aux risques

- Périmètres d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
- Périmètres d'inconstructibilité liés au recul par rapport aux cours d'eau
- Coulées de boue et axes de ruissellement
- Zones de risques liés aux carrières et cavités
- Périmètres d'inconstructibilité liés à une route classée

Prescriptions patrimoniales

- Espaces boisés classés
- Prescriptions patrimoniales surfaciques : Espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysages, ensembles bâtis et paysagers
- Prescriptions patrimoniales ponctuelles : édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
- Prescriptions patrimoniales linéaires : murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres

Autres prescriptions

- Périmètres de 500m aux abords des gares liés aux règles de stationnement
- Linéaires commerciaux
- Emplacements réservés (ER)
- Bâtiments pouvant changer de destination sous condition
- Périmètres d'attente de projet d'aménagement global
- Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre AVAP La Ferté-Hillon (se reporter au règlement de l'AVAP)

AUTRES ELEMENTS DE LEGENDE

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles
- Rivières ou cours d'eau
- Mares
- Etang

0 50 100 m



Département de l'Aisne
Communauté de Communes
RETZ en VALOIS

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

4 - Règlement graphique

Oigny-en-Valois

Document arrêté en Conseil Communautaire du 01/07/2022

Réalisé par : AL	Référence : E21147	 128 rue de Charenton 75012 PARIS
Validé par : MBR	Echelle : 1/ 6000	
Juillet 2022		